



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 13 février 2023

N° 2023/02-01

COMMUNICATION AU CONSEIL DES DECISIONS DU MAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI TREIZE FEVRIER à DIX HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie LEVY, représentée par Thierry DEWINTRE à partir de l'affaire n°4

Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP

François BROTHIER représenté par Julien MIRO

Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN

Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU

Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD

Jean Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE

Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER

Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE

Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Nathalie LEVY quitte la séance avant le vote de l'affaire n°4

SECRETAIRE DE SEANCE : Aude RUMEAU

Délibération du Conseil Municipal 13 février 2023**N° 2023/02-01****COMMUNICATION AU CONSEIL DES DECISIONS DU MAIRE**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnaud-le-Lez, communique au conseil municipal les décisions prises en application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délégation du conseil municipal, depuis le 07 novembre 2022.

DECISION N°2022-11-299

Signature de l'avenant n°01 au marché 2022025 relatif au marché de travaux d'aménagement du parc de la clinique du Mas de Rochet conclu avec la société LES JARDINS DE PROVENCES SAS. Le nouveau montant du marché est fixé à 275 148,36 € TTC, ce qui représente une plus-value de 2 808,00 TTC par rapport au montant initial, soit +1,00%.

DECISION N°2022-11-300

Signature d'une convention de partenariat avec le CROUS Montpellier pour le dispositif Yoot. Il s'agit de tarifs privilégiés pour les spectacles 2022/2023 du Kiasma pour les étudiants inscrits dans ce dispositif.

DECISION N°2022-11-301

Signature de l'avenant n°01 au marché n°2019 CSPS relatif à la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé dans le cadre des travaux de la réalisation du groupe scolaire « Jacques CHIRAC ». L'avenant permet d'accorder une rémunération supplémentaire suite à la défaillance de deux entreprises à la société BUREAU ,VERITAS CONSTRUCTION pour prolongation de la période des travaux et pour un montant de 705,88 €HT par mois supplémentaires de travaux et ce jusqu'à la réception.

DECISION N°2022-11-302

Signature avec l'association du Devois du renouvellement de la convention d'occupation à titre temporaire et précaire d'un terrain communal, Avenue du Devois, pour la mise en place d'un espace jardiné. Renouvellement pour 5 ans.

DECISION N°2022-11-303

Signature d'un contrat de prestation de service avec l'association les Thérèses pour proposer 2 ateliers de cirque contemporain le 19 novembre 2022 au Kiasma. Le montant de la prestation s'élève à 500 € nets de taxes.

DECISION N°2022-11-304

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour une résidence avec l'association les Thérèses afin de soutenir la création du spectacle « Anythingus et si c'était possible ». La Ville mettra à disposition l'espace Lagoya au Kiasma du 21 au 25 novembre 2022. La Ville versera à l'association une participation aux frais de la résidence s'élevant à 194€.

Suite de la délibération N°2023/02-01**DECISION N°2022-11-305**

Signature d'une convention de partenariat avec l'association CAMIN AKTION pour la mise à disposition de places de spectacle dans la cadre du programme #Jesuis, un nombre de 10 places gratuites pour les spectacles suivants : Apocalipsync, Tants !, Concert des rois, Sganarelle ou le cocu imaginaire, Stabat Mater et le Sacre du Printemps, #Génération(s), Les Murmures d'Ananké, Robots, Bateau et le Concert de douce solitude, Rhapsodes épisode 1, Œdipe et Rhapsodes épisode 2, Antigone.

DECISION N°2022-11-306

Signature des avenants de prolongation de la durée des accords-cadres jusqu'au 27 février 2023 avec l'entreprise titulaires des contrats suivants :

- Marché n°2018-035 : lot n°001 : petits déjeuners, plateaux repas, goûters : Traiteur GRAND sarl
- Marché n°2018-036 : lot n°002 : cocktails et repas : Traiteur GRAND sarl

DECISION N°2022-11-307

Signature d'un contrat de cession avec l'association la maison théâtre pour la diffusion de 2 représentations du spectacles action #4 : les blessures des crocodiles le 24 novembre 2022 à la maison des proximités du Mas de Rochet et le 25 novembre 2022 à la MJC. Le montant de la cession s'élève à 1910 € net de taxes.

DECISION N°2022-11-308

Signature d'un contrat de prestation de service avec Catherine Delaunay pour la mise en place d'ateliers d'éveil musical et d'animations musicales à thèmes du 1^{er} décembre 2022 au 30 juin 2023. Le prix de l'intervention s'élève à 57.50€/H TTC par séance pour l'éveil musical et 88€/H TTC pour les animations musicales à thème. C'est interventions se déroulent pendant les animations du relais petite enfance.

DECISION N°2022-11-309

Signature des différents avenants considérant une prolongation des délais jusqu'au 1^{er} décembre 2022 pour les lots suivants :

- 2021034 Lot 1 : EIFFAGE ROUTE GRAND SUD – SAINT JEAN DE VEDAS
- 2021035 Lot 2 : BRUN CECCOTTI MEDITERRANEE SAS – MONTPELLIER
- 2021036 Lot 3 : CHARPENTE BOIS GOUBIE JP SAS – PRIGOGNIEUX
- 2021037 Lot 4 : VERIP ETANCHEITE SASU – MARSEILLE
- 2021038 Lot 5 : DOMAE AMENAGEMENT SAS – MONTPELLIER
- 2021039 Lot 6 : ATELIER DUCROT SARL – LUNEL
- 2021040 Lot 7 : REVETEMENT DU SUD – PROCERAM SARL – VIAS
- 2021041 Lot 8 : SCOP CABROL – MAZAMET
- 2021042 Lot 9 : VIP PLUS SAS – CASTELNAU LE LEZ
- 2021043 Lot 10 : ATELIER M SARL - MAUGUIO
- 2021044 Lot 11 : KASSIOPE SARL – ALLAUCH
- 2021045 Lot 12 : TEC ELEC SUD SARL – SAINT MARTIN DE LONDRES
- 2021046 Lot 13 : HERVE THERMIQUE SAS – SAINT AUNES

Suite de la délibération N°2023/02-01

Signature des avenants pour modification en plus et moins-value du montant des marchés de travaux selon le détail suivant :

Numéro et intitulé du lot	Entreprise	Montant marché initial HT	Avenant proposé HT	Cumul total avenant HT	Nouveau montant du marché HT
021034 Lot 1 : Terrassement – voirie – réseau divers	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	199 411.30	-118.94	-118.94	199 292.36
2021035 Lot 2 : Gros oeuvre, démolition	BRUN CECCOTTI MEDITERRANEE SAS	414 104.52	5 006.70	5 006.70	419 111.22
2021041 Lot 8 : Bardage métallique, facades	SCOP CABROL	349 037.75	5 115.14	5 115.14	354 152.89

DECISION N°2022-11-310

Annulée

DECISION N°2022-11-311

Signature d'un contrat de prestation de service avec Guilhem Cléophas pour la préparation, réalisation et 3 représentations du spectacle de Noël 2022 dans les établissements d'accueils petite enfance. Le prix global s'élève à 320€ TTC.

DECISION N°2022-11-312

Signature d'un contrat de prestation de service avec Catherine Delaunay pour la préparation, réalisation et 3 représentations du spectacle de Noël 2022 dans les établissements d'accueils petite enfance. Le prix global s'élève à 320€ TTC.

DECISION N°2022-11-313

Signature d'un contrat de prestation de service avec Marjorie Meeus pour la préparation, réalisation et 3 représentations du spectacle de Noël 2022 dans les établissements d'accueils petite enfance. Le prix global s'élève à 320€ TTC.

DECISION N°2022-12-314

Signature d'un contrat de cession avec Artemis Diffusion pour la diffusion d'une représentation du spectacle « l'École des femmes » le 13 décembre 2022 au Kiasma. Le montant de la cession s'élève à 15 170.90€ TTC.

Suite de la délibération N°2023/02-01

DECISION N°2022-12-315

Signature du marché de travaux avec la société ST GROUPE relatif à la pose d'un revêtement sportif pour la salle d'échauffement du Palais des Sports « Jacques Chaban-Delmas » de la ville de Castelnaud-le-Lez d'un montant total global et forfaitaire de 43 638€ TTC.

DECISION N°2022-12-316

Signature pour l'année 2023 d'un contrat de prestation de service avec Guilhem Cléophas pour la mise en place d'ateliers sensoriels auprès des enfants accueillis en structure petite enfance municipale. Le prix de l'intervention s'élève à 55€/H TTC.

DECISION N°2022-12-317

Signature d'un contrat de prestation de service avec Catherine Delaunay pour la mise en place d'ateliers pour l'année 2023. Le prix de l'intervention pour l'éveil musical s'élève à 57.55€/H TTC. Le prix de l'intervention pour les animations musicales à thèmes s'élève 88€/H TTC.

DECISION N°2022-12-318

Signature d'un contrat de prestation de service avec Marjorie Meeus pour la mise en place d'ateliers d'éveil corporels pour l'année 2023 auprès des enfants accueillis en structure petite enfance municipale. Le prix de l'intervention s'élève à 55€/H TTC.

DECISION N°2022-12-319

Signature d'un contrat de prestation de service avec Sébastien Puccinelli pour la supervision de l'équipe d'accueillants pour l'année 2023 auprès du Lieu d'accueil enfants parents. Le prix de la prestation s'élèvent à 120€/H TTC.

DECISION N°2022-12-320

Contrat n° 20230276 de maintenance progiciels CANIS et MUNICIPAL pour l'année 2023 tacitement reconductible 2 fois. Le tarif forfaitaire représente un montant annuel de 10 176,07€ HT.

DECISION N°2022-12-321

Signature avec la société INETUM d'un contrat d'accès au progiciel Observatoire Fiscal d'expertise et d'analyse d'assistance téléphonique. Le coût annuel d'abonnement est de 126€ HT par utilisateur au sein de la collectivité.

Faisant l'objet de coûts supplémentaires, les prestations suivantes :

- L'intégration liste 41. Le prix facturé est fonction du nombre d'habitants, 250€ HT pour la Ville.
- Formation : initiale sur site : 990€ HT/ journée (1 à 6 personnes) et 1 190€ HT/ journée (7 à 12 personnes).

DECISION N°2022-12-322

Signature d'un contrat avec la compagnie « les Têtes de bois » pour l'animation d'ateliers dans le cadre de l'option théâtre avec le Lycée Pompidou pour la période de septembre à décembre 2022. Le montant du contrat est de 400€ TTC.

Suite de la délibération N°2023/02-01

DECISION N°2022-12-323

Signature d'un contrat avec la compagnie « D8 compagnie » pour l'animation d'ateliers dans le cadre de l'option théâtre avec le Lycée Pompidou pour la période de septembre à décembre 2022. Le montant du contrat est 400€ TTC.

DECISION N°2022-12-324

Signature de la Convention de prestations de marketing avec la société anonyme sportive professionnelle Montpellier Hérault Sport Club Volley-Ball pour la saison sportive 2022-2023. 6 prestations sont possibles. Le montant total des prestations de marketing est de 59 400€ HT.

DECISION N°2022-12-325

Signature d'un contrat de cession avec l'association Musique et voix en pays Catalan pour la diffusion d'une représentation du spectacle « Concert des rois / Le requiem de Fauré » le 8 janvier 2023 au Kiasma. Le montant de la cession s'élève à 3000€ nets de taxes.

DECISION N°2022-12-326

Signature du mandat de superstructure pour la réalisation d'une Maison du Numérique et de ses aménagements extérieurs avec la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole pour une rémunération provisoire s'élevant au prix global et forfaitaire de 200 729 € HT.

DECISION N°2022-12-327

Fixation à 3 le nombre de candidats admis à concourir à l'issue de la première réunion du jury concours restreint maîtrise d'œuvre sur Esquisse+ pour la construction d'une Maison du Numérique. Fixation à 22 000€ HT la prime à verser aux candidats admis à concourir, en rémunération de la prestation. Cette prime sera déduite de la rémunération du futur contrat de maîtrise d'œuvre.

DECISION N°2022-12-328

Signature du contrat de maintenance avec la société AMJ Groupe S.A.S pour le logiciel Géo-PLU avec hébergement et mise à jour des données cadastrales pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1^{er} janvier 2023. Le coût annuel pour une licence Géo-PLU est de 1 613.12€ HT.

DECISION N°2022-12-329

Signature du contrat de maintenance avec la société AMJ Groupe S.A.S pour les logiciels GéoADS, GéoConsult, GéoPLATAU et GéoDemat. Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1^{er} janvier 2023. Le coût total de la prestation est de 6 715.69€ HT.

DECISION N°2022-12-330

Signature du marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration du hall d'entrée de l'Hôtel de Ville avec la société Atelier Thomas Landemaine Architecture. Le forfait définitif de rémunération est de 46 392€ TTC.

DECISION N°2022-12-331

Signature d'un contrat de maintenance avec la société BERGER LEVRAULT pour la gestion du progiciel ressources humaines. Le contrat prend effet le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 1 an, se poursuivant par tacite reconduction 2 fois et expirera le 31 décembre 2025. Le coût annuel de maintenance est de 6 874,43€ HT.

Suite de la délibération N°2023/02-01

DECISION N°2022-12-332

Signature avec la société DOMAË AMENAGEMENT du marché de travaux de rénovation des vestiaires de la salle d'échauffement du Palais des Sports « Jacques Chaban-Delmas ». Le montant global et forfaitaire est de 56 160,18€ TTC.

DECISION N°2023-01-01

Signature de l'avenant n°01 au marché 2019-043 avec la société SUD PREVENTION ayant pour objet la rémunération d'un montant de 1 106 € HT par mois supplémentaires de travaux pour la phase 2 « exécution » de sa mission de contrôle technique dans la cadre des travaux de réalisation du 4^{ème} groupe scolaire Jacques Chirac.

DECISION N°2023-01-02

Décision d'ester en justice pour défendre les intérêts des agents de la police municipale. La défense est confiée à Maître DEHANT.

DECISION N°2023-01-03

Décision d'ester en justice pour défendre les intérêts d'un agent de la police municipale. La défense est confiée à Maître DEHANT.

DECISION N°2023-01-04

Signature avec la société CINESE pour un contrat d'assistance téléphonique pour l'administration de son infrastructure informatique. Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 15 mai 2023, moyennant un cout annuel de 2537.50€ HT.

DECISION N°2023-01-05

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022. Versement de la somme de 78€ à Monsieur APOLLIS Laurent et Madame DUPONT Isabelle.

DECISION N°2023-01-06

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022. Versement de la somme de 236.80€ à Madame VICA Ana-Livia.

DECISION N°2023-01-07

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022. Versement de la somme de 49.50€ à Monsieur KERVELLA Antoine et Madame CASSE Camille.

DECISION N°2023-01-08

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022. Versement de la somme de 53.90€ à Madame DAPOIGNY Jennifer et Monsieur LECOT Vincent.

DECISION N°2023-01-09

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022. Versement de la somme de 256.80€ à Madame CATALA Sandra et Monsieur CATALA Benjamin.

Suite de la délibération N°2023/02-01

DECISION N°2023-01-10

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022.
Versement de la somme de 56.70€ à Madame RANDRIAMANANA et Monsieur VENISSAC.

DECISION N°2023-01-11

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022.
Versement de la somme de 104.20€ à Madame MAHEUX Aurore.

DECISION N°2023-01-12

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022.
Versement de la somme de 92.68€ à Madame MAZZICHI et Monsieur PETRIS.

DECISION N°2023-01-13

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022.
Versement de la somme de 190€ à Madame OUAZANI Soraya.

DECISION N°2023-01-14

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022.
Versement de la somme de 256€ à Madame RIBEIRO Véronique.

DECISION N°2023-01-15

Versement de l'allocation parents employeurs au titre des mois octobre, novembre, décembre 2022.
Versement de la somme de 103.80€ à Madame RIGOLLOT et Monsieur LOMBARDO.

DECISION N°2023-01-16

Signature d'un contrat de cession avec la compagnie la Vaste entreprise pour la diffusion d'une représentation du spectacle « L'Origine du monde » le 10 février 2023 dans l'espace Lagoya du Kiasma.
Le montant de la cession s'élève à 2 118,65€ TTC.

DECISION N°2023-01-17

Signature de l'avenant n°2 du marché de travaux relatif à la construction du groupe scolaire Jacques Chirac et de son gymnase. L'avenant est avec incidence financière sur le montant total du marché. L'avenant n°2 au marché n°2021-011 relatif au lot 9 « REVETEMENTS DES SOLS DURS-REVETEMENTS MURAUX » s'élève à 20 033.36 TTC. Le montant total du marché est 358 575.48€ TTC.

DECISION N°2023-01-18

Décision d'ester en justice pour défendre les intérêts d'un agent de la police municipale. La défense est confiée à Maître DEHANT.

DECISION N°2023-01-19

Demande de financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement du LAEP (lieu d'accueil enfants parents).

Suite de la délibération N°2023/02-01

DECISION N°2023-01-20

Demande de financement auprès du Département de l'Hérault et de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement du relais petite enfance. Le RPE fonctionne dans le but d'informations, d'accompagnement et d'échanges entre les parents, les assistantes maternelles et les différents services aux familles du territoire.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions du Maire.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU, Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE, Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 13 FEVRIER 2023

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.